

Football/Contrat

Nantes traîne Cardiff devant la Fifa pour le paiement du transfert de Sala

AFP

Nantes/France

À bout de patience face aux manœuvres qu'il estime dilatoires de la part de Cardiff, le FC Nantes a saisi la Fifa pour obtenir le paiement du transfert de l'attaquant argentin disparu Emiliano Sala, suspendu par le club gallois.

"Nous pouvons confirmer que nous avons reçu (mardi) soir une plainte du FC Nantes contre Cardiff en lien avec le transfert d'Emiliano Sala", a indiqué mercredi à l'AFP un porte-parole de la Fifa, ajoutant qu'il n'avait "aucun autre commentaire à faire pour le moment".

Sollicités par la l'AFP, le FC Nantes et Cardiff n'avaient pas réagi mercredi en milieu d'après-midi.

Le bras de fer entre les deux clubs sur fond de disparition tragique de Sala, 28 ans, dans un accident d'avion au-dessus de la Manche, alors qu'il quittait le club français pour Cardiff, va donc se poursuivre devant les juridictions sportives.

Alors que les clubs s'étaient mis d'accord sur un étalement du paiement des 17 millions d'euros de la transaction --6 millions d'euros dès l'enregistrement du transfert, le reste en deux fois--, les Gallois avaient immédiatement et unilatéralement suspendu le premier versement.

Cardiff avait expliqué vouloir attendre les premières

conclusions du rapport d'enquête sur l'accident pour voir si une partie des responsabilités pouvait être imputée aux Canaris, justifiant une révision à la baisse du montant du transfert.

Mise en demeure ignorée par Cardiff

Cardiff estimait également que le trajet ayant été organisé par Mark McKay, fils de l'intermédiaire Willy McKay mandaté par Nantes pour trouver un club anglais à Sala, les Jaune et Vert étaient concernés par l'organisation du vol fatal.

Nantes avait fait valoir qu'un Certificat international de transfert (CIT), enregistrant la mutation de Sala de Nantes à Cardiff, avait été émis avant l'accident et que l'avant-centre n'était donc plus sous sa responsabilité, alors que le mandat avec McKay avait pris fin avec la signature du contrat.

Conformément au règlement de la Fifa qui prévoit que le créancier donne au moins 10 jours à son débiteur par écrit pour le régler avant de pouvoir porter officiellement plainte, Nantes avait envoyé une mise en demeure à Cardiff début février, restée sans suite.

La saisine de la Fifa pourrait constituer le premier épisode d'un long feuilleton judiciaire; le club de Cardiff a laissé entendre qu'il pourrait se retourner aussi contre la famille McKay, celle des intermédiaires, à qui le club gallois reproche d'avoir gonflé le



Photo : DR / L'Union

Le FC Nantes a saisi la Fifa pour que Cardiff City FC honore ses engagements dans le transfert du regretté Emiliano Sala.

prix du transfert.

La recherche des causes de l'accident et d'éventuelles responsabilités devrait prendre quelques mois.

Selon un premier rapport d'enquête provisoire publié lundi, l'appareil transportant Sala et piloté par David Ibbotson ne disposait pas des autorisations pour effectuer un vol commercial.

Par ailleurs, la licence détenue par le pilote ne lui permettait pas forcément de voler de nuit, toujours selon le rapport provisoire. L'avion qui transportait Sala a disparu des radars le

lundi 21 janvier au soir au large de l'île de Guernesey, au retour d'un voyage express de Cardiff, où le joueur venait de signer, vers Nantes, pour saluer une dernière fois ses coéquipiers au centre d'entraînement de la Jonelière et prendre quelques affaires.

Son corps avait été retrouvé à bord de l'épave de l'avion, par 67 mètres de fond, et récupéré le 7 février, plus de deux semaines après sa disparition, alors que celui de David Ibbotson reste introuvable.

Cyclisme/Tour des Emirats Arabes Unis 2019/4e étape

Caleb Ewan l'emporte, Roglic grappille quelques secondes

AFP

Dubai/Emirats Arabes Unis

L'AUSTRALIEN Caleb Ewan (Lotto Soudal) a remporté la quatrième étape du Tour des Emirats arabes unis, qui a vu le leader de l'épreuve, Primoz Roglic, grappiller quelques secondes sur ses poursuivants mercredi.

Au terme des 197 kilomètres d'un parcours légèrement vallonné avec un final en bosse, Caleb Ewan s'est détaché pour s'imposer au sprint devant l'Italien Matteo Moschetti (Trek-Segafredo) et le 4e du dernier Tour de France Primoz Roglic (Jumbo-Visma).

"Mon avantage face aux autres sprinteurs aujourd'hui est que je pèse 67kg contre 80 pour eux, a estimé le vainqueur de 24 ans. Ce qui m'est utile dans des

penthes à 17%." Comme certains passages du raidillon final mercredi.

Le Slovène Primoz Roglic, en tête depuis le premier jour, s'est détaché du peloton au sprint et a glané quelques secondes supplémentaires au classement général sur le champion du monde Alejandro Valverde (2e) en empochant au passage des bonifications.

Le jeune Français David Gaudu (Groupama-FDJ), troisième au général, a lui connu une grosse frayeur: il a fini à une minute et trente secondes du vainqueur du jour après une chute puis un problème mécanique... Avant d'être finalement reclassé dans le même temps que le peloton grâce à la règle des trois kilomètres, qui protège les coureurs victimes de ce type d'ennui en toute fin d'étape. Il conserve donc sa place au général.



Avis d'Appel d'Offres (AA0)

GABON

Programme de remise à niveau des infrastructures ferroviaires de la SETRAG (PRN)

CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS A FRANCEVILLE

Financement: AFD

(AOIO No: 30.11.18-AFD/SET)

1. Dans le cadre de la réhabilitation du Chemin de Fer Transgabonais, l'Etat a fait un emprunt auprès de l'Agence Française pour le Développement (AFD) pour financer sa quote-part dans le Programme de remise à niveau, à savoir la réhabilitation des Infrastructures Ferroviaires. Le concessionnaire des chemins de fer Gabonais (SETRAG) dans son rôle de maître d'ouvrage délégué a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds mis à la disposition par l'Etat du Gabon à travers le crédit AFD pour effectuer les paiements prévus au titre du Marché objet du présent avis d'appel d'offres.

Cet appel d'offres est référencé AOIO No: 30-11-18-AFD/SET en date du 22 février 2019 relatif aux **Travaux construction de vingt (20) logements jumelés à Franceville-Cité SETRAG et travaux connexes en lot unique.**

Il est ouvert aux soumissionnaires nationaux et internationaux ayant les compétences requises.

2. La SETRAG sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux ci-dessus. Le délai d'exécution des travaux suivant l'allotissement est indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert (AOIO) tel que défini dans les « Directives: passation des marchés financés par les Prêts des bailleurs » avec la particularité rappelée ci-dessus.

4. Les soumissionnaires éligibles, identifiés et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la SETRAG; Nohine LO – Directeur de l'Equipement (DE) Téléphone / Fax: +241 01.70.83.01, E-mail: offres@setrag.com ou prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 15 heures, heure locale, tous les jours ouvrables.

5. Conditions de Qualification et de Sélection sont :

- Les exigences en matière de qualification telles qu'indiquées dans le Dossier d'Appel d'Offres International Ouvert et concernant d'une part la capacité financière, et d'autre part la capacité technique et l'expérience sont celles inscrites au point 2 – **Qualification – de la section III des « Critères d'évaluation et de Qualification ».**

- Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux

soumissionnaires éligibles (voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées).

- Une Garantie de Soumission est requise. Son montant est de: 22 000 000 F CFA (vingt et deux millions de francs CFA) pour le lot unique.

- L'adjudicataire sera choisi sur base de ses qualifications et de son expérience dans le domaine du génie civil, du bâtiment et des travaux publics (construction, terrassement et assainissement); de son aptitude et sa capacité à mobiliser des moyens humains et matériels adéquats pour la réalisation des travaux dans les délais indiqués; de sa solvabilité et sa capacité financière.

Ces critères seront déterminants pour la sélection. Aucun facteur qui n'est pas défini ci-dessus ne pourra être utilisé pour juger de la qualification du Soumissionnaire.

6. Une réunion préparatoire se tiendra à la SETRAG (salle de réunion de la Direction Générale), le mardi 15 mars 2019 à 10h00. Une visite du site des travaux sera organisée du 18/03/2019 au 23/03/2019 par le Maître de l'Ouvrage Délégué SETRAG.

7. Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) sera envoyé par messagerie électronique (E-mail: offres@setrag.com) aux entreprises identifiées et susceptibles de répondre efficacement aux objectifs visés. Aucun paiement n'est demandé. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 22 avril 2019 à 10 heures, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous le 22 avril 2019 à partir de 10 heures 30 minutes

8. L'adresse mentionnée ci-dessus est:

SETRAG, BP 2198, Direction Générale
Route principale d'OWENDO,
Nohine LO – Directeur de l'Equipement (DE)
Téléphone / Fax : +241 01.70.83.01,
E-mail : appel.offres@setrag.com

LE DIRECTEUR GENERAL